

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 925

10 avril 2012

SOMMAIRE

Adam Rishon S.A.	44362	Hocan (Luxembourg) S.à r.l.	44394
Biopharma Investments S.A.	44379	Holt Holding S.A.	44394
Blis S.à r.l.	44372	Il Cherubino Sàrl	44396
BON AVENIR S.A., société de gestion de patrimoine familial	44381	Immeubles Place d'Armes S.A.	44392
BUXDORF PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial	44385	Immeubles Place d'Armes S.A.	44397
Capsugel FinanceCo	44366	Immobilier Saphir Sàrl	44397
Eurosol Distri S.A.	44381	Immofound S.A.	44400
Fidexco S.à r.l.	44393	Immowald S.A.	44400
Foyer «Am Duerf fir Jonk an Âl» de la Commune de Mondercange	44394	Imtex S.A.	44400
Fruits et Légumes du Jardin S.A.	44364	iSelectis S.A.	44395
Fuente Invest Luxembourg S.A.	44354	Lehman Brothers Luxembourg Investments S.à r.l.	44365
Garda Capital S.à r.l.	44365	Meame	44395
Geotelecommunications Investments S.A.	44366	Nerthus Invest S.A.	44365
Gerstlauer Consulting S.à r.l.	44367	Omnitex International S.C.S.	44395
GG Capital S.à r.l.	44367	Outlet Mall Sub Group Holding No. 1 S.à r.l.	44372
Global Telecom Organisation Holding S.A.	44367	Outlet Mall Sub Group Holding No. 7 S.à r.l.	44397
Globogate Corporate Services S.à r.l.	44370	R&C S.à r.l.	44368
Gracher Export & Import S.à r.l.	44366	RSM Henri Grisius & Associés	44364
Gresham Consultants S.A.	44379	S.A. GESPAT (Gestion Patrimoine)	44367
Grünergie S.A.	44380	SEB SICAV 4	44371
GW Investments S.à r.l.	44381	SHIP Luxco 1 S.à r.l.	44386
HC Holdings S.à r.l.	44385	Société Européenne de Communication Sociale	44364
HC Investissements (Europe) S.à r.l.	44393	Trans Russian-Mongolian Holdings S.à r.l.	44397
HC Investissements IV S.à r.l.	44393	Valartis Finance (Luxembourg) S.A.	44354
Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l.	44371	Valartis Finance (Luxembourg) S.à r.l.	44354
Hermann & Valentiny & Associés S.à r.l.	44394	Vigil S.à r.l.	44400

Fuente Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 149.904.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012029224/10.

(120038074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

**Valartis Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Valartis Finance (Luxembourg) S.A.).**

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.613.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of February;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Valartis Strategic Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.964 and whose registered office is at 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (VSI),

here represented by Jean-Paul SCHAUL, director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

VSI is the sole shareholder of Valartis Finance (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 23.613 and whose registered office is at 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 29 November 1985 by deed of M^e Lucien SCHUMAN, notary then residing in Luxembourg, acting in replacement of M^e Jean-Paul HENCKS, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, of 14 February 1986, number 36 (the Company). The articles of association of the Company have been modified for the last time on 10 November 2011 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 28 November 2011, number 2900.

Which appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to enact the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting of the Company is the following:

Agenda

1. Decision to change the corporate form of the Company from a public limited company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

2. Decision to subsequently amend and restate the articles of association.

3. Decision to acknowledge and accept the resignation of one of the current directors of the Company and to confirm the appointment of the remaining directors as managers of the Company.

II. That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the corporate form of the Company from a public limited company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Second resolution

The sole shareholder subsequently resolved to amend and restate the articles of association of the Company so as to read as follows:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Company) governed by present laws, especially the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the Companies' Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. The denomination of the Company is "Valartis Finance (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 3.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4.

4.1 The Company shall have as its business purposes to hold participations and securities, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, rights, silent partnership interests, options and other securities of any kind, to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings. The Company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public, and make investments in third party issued assets of any kind.

4.3 The Company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

4.4 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital – Shares – Redemption**Art. 6.**

6.1 The share capital is fixed at thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-), represented by thirty-five thousand (35,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares), all of which are entirely subscribed and fully paid up.

6.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements

6.3 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value).

Art. 7.

7.1 Each share entitles its owner to one (1) vote.

7.2 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

7.3 For all other questions relating to a transfer of shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.4 The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

7.5 Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder. The Company, however, may redeem its shares whenever the board of managers consider this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.

7.6 Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Title III. - Management**Art. 9.**

9.1 The Company is administered by a board of managers composed of two or more managers, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

9.2 The managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

9.3 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons. Should such removal be in conflict with the residency rules set out in Article 9.1, the general meeting of shareholders will use their best efforts to comply with such residency rules by appointing new appropriate managers as soon as possible.

Art. 10.

10.1 The managers will elect amongst themselves a manager professionally resident in Luxembourg who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint a chairman pro tempore

another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 10 and in chairing meetings of the board of managers.

10.2 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting of shareholders.

10.3 Unless stated otherwise in the Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit.

10.4 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least one clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

10.5 Meetings of the board of managers are quorate, if a majority of the managers is present or represented.

10.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

Art. 11.

11.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one additional vote per proxy.

11.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

11.3 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided such circular resolutions have been signed in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12.

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 13.

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ('gestion journalière') of the Company to one or more managers professionally resident in Luxembourg who will be called Daily Director(s).

13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

13.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.4 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 13 (in particular, in case of a delegation of daily management to a Daily Director, the Company is committed by the sole signature of any Daily Director), the Company is bound by the joint signature of any two managers.

Art. 14. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15.

15.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

15.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

15.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50 %) of the capital.

15.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Audit - Liquidation

Art. 16. The Company's financial year runs from the first day of October of one year to the thirtieth day of September of the following year.

Art. 17.

17.1 Each year, as of the thirtieth day of September, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

17.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the abovementioned balance sheet.

17.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 18.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

18.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 19.

19.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

19.2 The distributable profits are equal to the net profit as per the financial statements prepared in accordance with Luxembourg law, including, for the avoidance of doubt, mark-to-market gains recorded pursuant to articles 64bis and 64 sexies of the Luxembourg law of 19 December 2002 on the commercial register and the accounting and annual accounts, as amended, since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

Art. 20. The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholders, to one or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 21.

21.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies Law.

21.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 22. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Third resolution

The sole shareholder resolved to acknowledge and accept the resignation of Mr. Claude WEBER as director of the Company and to grant full discharge to Mr. Claude WEBER from further responsibility in respect of the carrying out of its duties during the year 2011 and until his date of resignation. The sole shareholder furthermore resolved to confirm the appointment of Mr. Jean-Paul SCHAUL and Mr. Marcel MARBACH as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time.

Fourth resolution

Following the change of legal form of the Company, the sole shareholder resolved to no longer use the services of an auditor and accordingly decides to dismiss ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A. as auditor with immediate effect and to discharge ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A. from further responsibility in respect of the carrying out of its duties during the year 2011 and until its date of dismissal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le seize février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Valartis Strategic Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.964 et ayant son siège social au 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (VSI),

ici représentée par Monsieur Jean-Paul SCHAUL, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

VSI est l'associé unique de Valartis Finance (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée au du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 23.613 et dont le siège social est au 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 29 novembre 1985 suivant acte de Maître Lucien SCHUMAN, notaire alors résidant au Luxembourg, remplaçant Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors résidant au Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, de 14 février 1986, numéro 36 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 10 novembre 2011 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 28 novembre 2011, numéro 2900.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la société est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
2. Décision de reformuler les statuts de la Société.
3. Décision de prendre note et accepter la résignation d'un des administrateurs actuels de la Société et confirmation de la nomination des administrateurs restants en tant que gérants de la Société.

II. Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de reformuler les statuts de la Société de la manière suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La dénomination de la société est «Valartis Finance (Luxembourg) S.à r.l.».

Art. 3.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du Conseil de gérance de la Société.

Art. 4.

4.1 La Société aura pour fins commerciales de détenir des participations et valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que par le transfert par vente, échange ou autres titres, obligations, débentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations de tous genres, de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut fournir toute assistance sous forme de prêt, une garantie ou toute autre manière exclusivement à ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères. La Société peut emprunter sous toute forme, sauf qu'il ne peut pas lever des fonds auprès du public, et faire des investissements dans des fonds de tiers de toute nature.

4.3 La Société peut également participer à la création et au développement de toute entreprise financière, commerciale ou industrielle.

4.4 Généralement, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et conduire toute opération financière, variable ou fixe, commerciale et industrielle, qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales – Rachat des parts**Art. 6.**

6.1 Le capital social de la société est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), entièrement souscrites et libérées.

6.2 Le capital émis de la société pourra être augmenté ou diminué en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

6.3 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, le conseil de gérance, quand est décidée l'attribution d'un dividende, n'en convienne autrement, toutes les parts sociales donnent droit à distribution conformément au montant total de leur contribution (correspondant au total de leur valeur nominale).

Art. 7.

7.1 Chaque part donne droit à une (1) voix.

7.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Pour toute autre question relative à un transfert de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.4 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

7.5 Les parts sociales ne seront pas rachetées suite à la demande d'un associé.

7.6 Les parts sociales dans la Société ne seront pas remboursables à la demande d'un actionnaire. La Société, toutefois, peut racheter ses parts sociales lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la Société, sous réserve des modalités et conditions qu'il doit déterminer et dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi.

7.7 A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction du capital social, tout rachat ne pourra être fait qu'à partir des bénéfices non distribués de la Société et des réserves non obligatoires, y compris les primes d'excédentaires, mais excluant toute réserve requise par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Gérance**Art. 9.**

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux ou plus que deux gérants, pas nécessairement des associés, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

9.2 Les pouvoirs des gérants ainsi que leur rémunération sont déterminées lors de l'assemblée générale des associés.

9.3 L'assemblée générale des associés détient le pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation. Si une telle révocation se voit être en conflit avec les règles de résidence énoncées à l'article 9.1, l'assemblée générale des associés mettra tout en oeuvre pour se conformer avec ces règles de résidence en nommant le plus rapidement possible de nouveaux gérants appropriés.

Art. 10.

10.1 Les gérants choisissent parmi eux un gérant résidant professionnellement au Luxembourg qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant

pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 10 et à présider les réunions du conseil de gérance.

10.2 En cas d'absence dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire, dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des associés.

10.3 À moins que les Statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent.

10.4 Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins un jour franc. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, s'ils confirment leur consentement à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, courrier électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée.

10.5 Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si une majorité des gérants est présente ou représentée.

10.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à la réunion du conseil de gérance dans de telles circonstances est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

10.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

Art. 11.

11.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un vote supplémentaire par procuration.

11.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant.

11.3 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même validité et portée que si elle avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue, à condition que ces résolutions circulaires aient été signées au Luxembourg. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution circulaire est celle de la dernière signature.

Art. 12.

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 13.

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants demeurant professionnellement au Luxembourg qui prendra/ont la dénomination de Directeur(s) Quotidien(s).

13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

13.3 Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

13.4 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 13 (en particulier, dans le cas d'une délégation de gestion journalière à un Directeur Quotidien, la Société est engagée par la seule signature d'un Directeur Quotidien), la Société est engagée, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15.

15.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

15.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

15.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

15.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Profits – Réserves – Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le premier octobre d'une année et finit le trente septembre de l'année suivante.

Art. 17.

17.1 Chaque année le trente septembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

17.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

17.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédente l'assemblée générale annuelle.

Art. 18.

18.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

18.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y a lieu, du conseil de gérance.

Art. 19.

19.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux parts sociales, si les trois conditions suivantes sont remplies: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de profits distribuables suffisants.

19.2 Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin des derniers exercices financiers préparés conformément à la loi Luxembourgeoise, y compris, pour éviter tout doute, les gains mark-to-market enregistrés conformément à l'article 64bis de la Loi Luxembourgeoise et 64sexies du 19 Décembre 2002 de la Loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la comptabilité et les comptes annuels, depuis la fin du dernier exercice ou la constitution, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des sommes récupérées de réserves disponibles pour distribution, moins les pertes reportées et les sommes à être mis en réserve conformément aux exigences de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 20. La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion des associés, à un ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 21.

21.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

21.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

Art. 22. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de reconnaître et d'accepter la démission de Monsieur Claude WEBER en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat et d'accorder décharge à Monsieur Claude WEBER de toute responsabilité par rapport à l'exercice de ses fonctions pendant l'année 2011 et jusqu'à la date de sa démission. L'associé unique a décidé

par ailleurs de confirmer la nomination en tant que gérants de la société de Monsieur Jean-Paul SCHAUL et de Monsieur Marcel MARBACH avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Quatrième résolution

Suite au changement de la forme juridique de la Société, l'associé unique a décidé de ne plus recourir aux services du réviseur d'entreprises et décide en conséquence de révoquer ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A. en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et de décharger ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A. de toute responsabilité par rapport à l'exercice de ses fonctions pendant l'année 2011 et jusqu'à la date de sa révocation.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-P. SCHAUL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. LAC/2012/8452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012027253/446.

(120034847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Adam Rishon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.871.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ADAM RISHON S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 112871, constituée suivant acte de Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 551 du 16 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 200,-pour le porter de son montant de EUR 138.000,-à EUR 138.200,-par l'émission de 2 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription des 2 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,-chacune par Monsieur Edouard CHARBIT, né le 21 août 1942, à Tlemcen (Algérie), demeurant à 3, Limon Street, Cluster 4 BP 4558, 38900 Quessarya-Israël, et libération intégrale desdites actions par ce dernier par apport en nature d'un actif, à savoir un bien immobilier situé à 07819 Jesus, Ibiza, Espagne, SA Bassa Roixa De Cana Marca, et enregistré au registre de la Propriété de IBIZA (Eivissa, Espagne numéro 3) sous le numéro 21922 et dont la référence au cadastre est "002000600CD61D0001PL", évalué à

EUR 3.067.500,-; EUR 200, représentant le montant à concurrence duquel le capital sera augmenté et EUR 3.067.300,- étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

3) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent trente-huit mille deux cents Euros (EUR 138.200,-) représenté par mille trois cent quatre-vingt-deux (1.382) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cents Euros (EUR 200,-), pour le porter de son montant actuel de cent trente-huit mille Euros (EUR 138.000,-) à cent trente-huit mille deux cents Euros (EUR 138.200,-), par l'émission de deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune sont souscrites par Monsieur Edouard CHARBIT, né le 21 août 1942, à Tlemcen (Algérie), demeurant à 3 Limon Street, Cluster 4 BP 4558, 38900 Quessarya-Israël, et sont intégralement libérées par ce dernier par apport en nature d'un actif, à savoir un bien immobilier situé à 07819 Jesus, Ibiza, Espagne, SA Bassa Roixa De Cana Marca, et enregistré au registre de la Propriété de IBIZA (Eivissa, Espagne) numéro 3) sous le numéro 21922 et dont la référence au cadastre est 3002000600CD61D0001PL', évalué à trois millions soixante-sept mille cinq cents Euros (EUR 3.067.500,-), ci-après dénommé l'"Apport"; deux cents Euros (EUR 200,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et trois millions soixante-sept mille trois cents Euros (EUR 3.067.300,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

Un rapport d'évaluation a été émis par la société anonyme GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 43298, avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, par lequel l'Apport a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission."

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les actionnaires sont tous représentés par Monsieur Alain THILL, pré-qualifié, en vertu de trois procurations sous seing privé.

La preuve de la propriété juridique de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à cent trente-huit mille deux cents Euros (EUR 138.200,-) représenté par mille trois cent quatre-vingt-deux (1.382) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ trois mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2012. Relation GRE/2012/180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012027941/87.

(120036867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Société Européenne de Communication Sociale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 40.377.

—
EXTRAIT

Le 3 mars 2012 la société Saint-Paul Luxembourg s.a. a notifié à la Société Européenne de Communication Sociale S. à r.l. plusieurs cessions.

La cession par acte sous seing privé du 29 février 2012, de 1.000 parts sociales de M. Beimiro NARINO FIGUEIRA à Saint-Paul Luxembourg s.a. (RCSL B. 147973) 2, rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg, qui a été agréée par l'assemblée générale du 31 août 2011.

La cession par acte sous seing privé du 1^{er} mars 2012, de 8.600 parts sociales de M. Belmiro NARINO FIGUEIRA à Saint-Paul Luxembourg s.a.

La cession par acte sous seing privé du 1^{er} mars 2012, de 400 parts sociales de M. Antonio DE JESUS DA SILVA à Saint-Paul Luxembourg s.a.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Luc Wagner

Gérant

Référence de publication: 2012030061/21.

(120039005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Fruits et Légumes du Jardin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 3, rue Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 105.345.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029223/9.

(120038530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

RSM Henri Grisius & Associés, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 85.099.

—
EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 5 mars 2012, le capital social de RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES se compose désormais comme suit:

- 2,497 parts sociales sont détenues par FHG, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, N° RCS Luxembourg B 97.245;

- 1 part sociale est détenue par Monsieur Laurent HEILIGER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- 1 part sociale est détenue par Monsieur Manuel HACK, expert-comptable, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe; L-1116 Luxembourg;

- 1 part sociale est détenue par Monsieur Henri GRISIUS, expert-comptable, demeurant au 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Pour RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012030036/22.

(120039086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Garda Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 68.330,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.880.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029228/10.

(120038629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Nerthus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.740.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 février 2012

Est nommé administrateurs de catégorie B, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date du 16 février 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029404/14.

(120038665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Lehman Brothers Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.229.600,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.966.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associée unique de la Société du 6 mars 2012 que:

- 1) M. Daniel J. Ehrmann a démissionné, avec effet immédiat, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société;
- 2) M. William J. Fox a démissionné, avec effet immédiat, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société;
- 3) M. John Samuel Keen a démissionné, avec effet immédiat, de son mandat de gérant de catégorie B de la Société,
- 4) M. Anthony John Patrick Brereton, directeur, né le 17 juin 1948, à Lyndhurst, Hampshire, Royaume-Uni, résidant à The Spittle House, Prestbury, Macclesfield, Cheshire SK10 4JL, Royaume-Uni a été nommé, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie A de la Société;
- 5) M. Richard Harper, comptable, né le 12 mai 1961 à Harrogate, North Yorkshire, Royaume-Uni, résidant à 21 St Andrews Road, Caversham Heights, Caversham, Reading, Berkshire RG4 7PH, Royaume-Uni a été nommé, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie A de la Société;
- 6) M. Stuart Ross, directeur, né le 29 octobre 1956 à Gateshead, County Durham, Royaume-Uni, résidant à 15 McKay Road, Londres SW20 OHT, Royaume-Uni a été nommé, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

Partant, le conseil de gérance de la Société est composé, depuis le 6 mars 2012, comme suit:

- Anthony John Patrick Brereton, gérant de catégorie A
- Richard Harper, gérant de catégorie A
- Stuart Ross, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012030217/29.

(120038947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Gracher Export & Import S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 100, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 131.120.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029233/9.

(120038001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Geotelecommunications Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 139.041.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale qui s'est tenue à Luxembourg le 27 janvier 2012, a pris la résolution suivante:

- Le mandat du Réviseur PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l. est reconduit à compter de ce jour et viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires - qui se tiendra en 2012 - approuvant les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

- Le mandat du Commissaire aux comptes READ S.à.r.l. est révoqué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029239/15.

(120038265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Capsugel FinanceCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 160.993.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 6 mars 2012 l'associé unique de la Société a:

- accepté la démission de Monsieur David Sorkin en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) avec effet au 6 mars 2012;

- nommé Joshua Weisenbeck en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) à partir du 7 mars 2012 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Joshua Weisenbeck, né le 17 février 1982 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA	Gérant
William J. Janetschek, né le 28 août 1961 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA	Gérant
Peter M. Stavros, né le 2 juillet 1974 à Skokie, Illinois, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA	Gérant
Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg	Gérant
Anja Döller, née le 9 avril 1974 à Mannheim, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg	Gérante
Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg	Gérant

Pour la Société
Dr. Jan Könighaus
Gérant

Référence de publication: 2012030159/30.

(120039039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Gerstlauer Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 27, rue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 132.832.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029240/10.

(120038413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

GG Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 136.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GG CAPITAL S.à r.l.
Signatures
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012029241/12.

(120038325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Global Telecom Organisation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 40.993.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012029243/10.

(120038073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

S.A. GESPAT (Gestion Patrimoine), Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 39.915.

Constituée par acte authentique de maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, le vingt-huit février 1992 et publié aux annexes du Mémorial sous le numéro C - n° 388.

Dernière modification intervenue le 22 octobre 2002, publiée au Mémorial, recueil des sociétés et associations du 11 décembre 2002 sous le numéro C-N° 1674.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2011

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du vingt octobre 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Révocation à dater de ce jour du mandat de commissaire aux comptes du bureau Presta Services S.A.:
- Nomination à dater de ce jour au poste de commissaire pour une durée de 6 ans de la personne suivante:

Gestion Comptable et Fiscale S.A.

Maison 4

L-8469 Gaichel

Pour extrait conforme
Luigi PERUZZO
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012030039/22.

(120038883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

R&C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 70, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 167.188.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois février;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur José Ricardo DA SILVA CASTRO, gérant de société, né à Sao Torcato/Guimaraes (Portugal), le 26 octobre 1973, demeurant à L-7243 Bereldange, 64, rue du Dix Octobre; et

2) Monsieur Carlos Alvaro FIGUEIREDO, serrurier, né à Lourenco-Marques (République du Mozambique), le 19 mars 1954, demeurant à L-2141 Luxembourg, 29, Raspert.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "R&C S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un établissement de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur José Ricardo DA SILVA CASTRO, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Carlos Alvaro FIGUEIREDO, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1130 Luxembourg, 70, rue d'Anvers.

2. Monsieur José Ricardo DA SILVA CASTRO, gérant de société, né à Sao Torcato/Guimaraes (Portugal), le 26 octobre 1973, demeurant à L-7243 Bereldange, 64, rue du Dix Octobre, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. R. DA SILVA CASTRO, C. A. FIGUEIREDO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2012. LAC/2012/8998. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028270/136.

(120036656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Globogate Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029244/9.

(120038310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.114.

—
EXTRAIT

En date du 17 août 2009, Henderson Holdings Group BV, associé unique de Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l. (la "Société"), a transféré le siège social de la Société au 43-45 Roemer Visscherstraat 1054 Amsterdam, Pays-Bas.

Référence de publication: 2012029250/12.

(120038723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

SEB SICAV 4, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 155.051.

—
In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of January,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general shareholders' meeting of SEB SICAV 4 (the "Company"), a public limited company with registered office at 6a, Circuit de la Foire Internationale, in L-1347 Luxembourg, incorporated as a société d'investissement à capital variable, pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, then notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx on 20 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 6748 of 6 September 2010.

The Company is registered with the «Registre de commerce et des sociétés» of Luxembourg under the section B and the number 155.051.

The meeting was opened at 3.00 p.m. by Mr Rudolf Kömen, managing director, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appointed Ms Yoko Masuda, employee, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected as scrutineer Ms Sophie Lozinguez, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A. That in compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, convening notices setting forth the agenda of the meeting have been sent to the registered shareholders on January 10th, 2012 by registered mail.

B. That the shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of shares held by each shareholder are shown on an attendance list, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

C. That the quorum required by law is at least fifty per cent of the issued capital and the resolutions must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

D. That, pursuant to the attendance list, 79.52 % of the issued and outstanding shares are present and/or represented.

E. The meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the items of the following agenda:

1. decision on the dissolution of the Company and subsequent decision to put the Company into liquidation as of the date of the meeting;

2. appointment of the liquidator and definition of his powers;

3. discharge to the directors of the Company;

4. miscellaneous.

In accordance with article 67-1 (2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the shareholders' meeting is regularly constituted and may deliberate and decide upon the aforesaid agenda of the meeting.

After the foregoing has been approved by the meeting, the following resolutions have been taken:

First resolution

The general shareholders' meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The general shareholders' meeting decides to appoint SEB Asset Management S.A., having its registered office at 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 28.468, represented by Mr Rudolf Kömen, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. He may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorisation of the shareholders in the cases in which it is requested. The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Third resolution

The general shareholders' meeting decides to give full discharge to the members of the board of directors of the Company for the accomplishment of their mandates unless the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further items on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed 3.15 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Signé: R. KÖMEN, Y. MASUDA, S. LOZINGUEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3737. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012028302/72.

(120036341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.754.

Extrait des décisions de l'Associé Unique de la Société prises par écrit le 6 mars 2012

L'Associé Unique de la Société décide conformément aux statuts de la Société:

De prendre acte de la démission de Monsieur David Williams en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 6 mars 2012;

De nommer Andrew Rich, né le 16 mars 1978 à Braintree au Royaume -Uni, domicilié professionnellement au 201 Bishopsgate EC2M3AE Londres, Royaume-Uni, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029415/13.

(120038402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Blis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.149.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the seventeenth day of February.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

1. L.S.A. S.C.A. SICAV – SIF, a company in the form of a "société en commandite par actions" qualifying as a "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé", with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (RCS Luxembourg B 149.406),

2. Cupressus S.à r.l., a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri (R.C.S. Luxembourg B 153.798), both here represented by Ms Céline BESSIN, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given on 8 February 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Those appearing, voting under their given authority, announced the formation by them of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name "BLIS S.à r.l.", a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The managers may establish branches and subsidiaries both in the Grand-Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

Art. 6. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, which are divided into (i) eight thousand seven hundred and fifty (8,750) Ordinary Shares, and (ii) three thousand seven hundred and fifty (3,750) Preferred Shares.

Art. 7. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles of Association.

The subscribed share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of Shares, subject – mutatis mutandis – to the terms of the law and the terms set out in Articles 8 and 19.

Art. 8.

8.1 - Economic rights and ranking

The economic rights of the Ordinary Shares and the Preferred Shares are different.

In respect of the rights (if any) of the holders of a type of Shares to receive a preferred dividend or liquidation bonus, the ranking between the Ordinary Shares and the Preferred Shares is as follows:

- (i) first, the Preferred Shares; and
- (ii) second, the Ordinary Shares.

The Shares of each type of Shares shall rank *pari passu* amongst each other and shall be identical in all respects.

8.2 - Profit sharing upon any distribution of dividends

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 19 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

The Preferred Shares shall confer upon the holders thereof the right, *pro rata* to the number of Preferred Shares they hold, to receive seventy five (75) per cent out of any dividend distribution decided by the General Meeting or any interim dividend distributions decided by the Board, in accordance with the allocation and distribution terms of Article 19.

8.3 -Profit sharing upon any Liquidation

Proceeds

Any liquidation proceeds shall be distributed – mutatis mutandis – in accordance with the terms of the laws and the terms of Article 19.

The Preferred Shares shall confer upon the holders thereof the right, pro rata to the number of Preferred Shares they hold, to receive (i) the amount of their capital invested into the Company (whether attributed to the capital account or the share premium account or any other capital injection account) in respect of their investment into Preferred Shares, and (ii) seventy five (75) per cent out of the remaining balance of the Liquidation Proceeds (if any).

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. Allocation of profits. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the

capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time, but shall again be compulsory if the reserve falls below such ten per cent (10%).

The annual General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of. Generally, the General Meeting may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law and subject to the provisions and preferences set out in the Articles of Association.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Manager and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

On a payment of cash or assets to the Shareholders pursuant to a dividend or other profit distribution (including any distribution of free reserves), the amount of such payment shall be applied in the following order of priority:

(i) first, in paying to the holders of Preferred Shares, *pari passu* amongst each others and *pro rata* to the number of Preferred Shares they hold, seventy five per cent (75%) out of the total amount of the dividends; and

(ii) second, in paying, *pari passu* amongst each others, the remaining balance of such amount (if any) to the Ordinary Shareholders, *pro rata* to the number of Ordinary Shares they hold.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law and subject to the provisions and preferences set out in the Articles of Association.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the Shareholders as provided for by Articles 8.3 and 19 of the Articles of Association.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription - Payment

The appearing parties declare that the shares have been subscribed as follows:

- L.S.A. S.C.A. SICAV – SIF: eight thousand seven hundred and fifty (8,750) Ordinary Shares

- Cupressus S.à r.l.: three thousand seven hundred and fifty (3,750) Preferred Shares

TOTAL: twelve thousand five hundred (12,500) Shares

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) as was certified to the notary executing this deed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

Extraordinary general meeting

The partners representing the whole of the company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolutions:

1) The registered office is established in 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2) The number of managers is fixed at three.

3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:

- Mr Alberto Morandini, company director, born in Pétange (L) on 9 February 1968, residing professionally in 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Mr Alberto Pozzi, consultant, born in Sondrio (I) on 5 May 1966, residing professionally in Via Nassa 3, CH-6900 Lugano.

- Mr Roberto Bossi, consultant, born in Varese (I) on 15 November 1967, residing professionally in Via Nassa 3, CH-6900 Lugano.

The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-sept février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. L.S.A. S.C.A. SICAV – SIF, une société constituée sous la forme d'une "société en commandite par actions" qualifiée de "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé", ayant son siège social à 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (RCS Luxembourg B 149.406),

2. Cupressus S.à r.l., une société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri (R.C.S. Luxembourg B 153.798),

toutes deux ici représentées par Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 8 février 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de «BLIS S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500.-) Parts Sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, lesquelles sont subdivisées en huit mille sept cent cinquante (8.750) Parts Sociales Ordinaires et trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales Privilégiées.

Art. 7. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le capital social souscrit de la Société peut être réduit au travers des rachats et annulations d'actions, tout en respectant - mutatis mutandis - les conditions prévues par la loi en la matière et les Articles 8 et 19.

Art. 8.

8.1. Droits économiques et rang

Les droits économiques des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Privilégiées sont différents.

Concernant les droits éventuels des détenteurs d'un groupe de Parts Sociales de recevoir un dividende ou boni de liquidation préférentiel, le rang entre les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées est le suivant:

(i) premièrement, les Parts Sociales Préférentielles; et

(ii) deuxièmement, les Parts Sociales Ordinaires.

Les Parts Sociales de chaque groupe de Parts Sociales se classent pari passu entre elles et sont identiques à tous les égards.

8.2. Partage des bénéfices sur distribution de dividendes

Les bénéfices que la Société déciderait de distribuer seront appliqués tel que décrit à l'Article 19 pendant chaque année durant laquelle l'Assemblée Générale décide de faire une distribution de dividendes.

Les Parts Sociales Préférentielles conféreront à leurs détenteurs le droit, au prorata du nombre de Parts Sociales Préférentielles qu'ils détiennent, de recevoir 75 pour cent sur chaque distribution de dividende décidée par l'Assemblée Générale ou chaque distribution d'acompte sur dividende décidée par le Conseil de Gérance conformément aux modalités de distribution et de répartition de l'Article 19.

8.3. Partage des bénéfices sur Produit de Liquidation

Tout Produit de Liquidation sera réparti – mutatis mutandis - conformément aux modalités de l'Article 19.

Les Parts Préférentielles conféreront à leurs détenteurs le droit, au prorata du nombre de Parts Préférentielles qu'ils détiennent, de recevoir (i) le montant de leur capital investi dans la Société (qu'il soit alloué au compte capital ou au compte prime d'émission ou à tout autre compte d'apports en capitaux) par rapport à leur investissement en Actions Préférentielles, et (ii) 75 pour cent du solde restant du Produit de Liquidation (le cas échéant).

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la

liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Les recettes indiqués dans le bilan annuel, après déduction des frais généraux et amortissements représentent le bénéfice net de la société.

Il est prélevé sur ce bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, mais deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de dix pour cent (10%).

L'Assemblée Générale annuelle décidera de comment sera disposé le solde restant de ce bénéfice net annuel. Généralement l'Assemblée Générale pourra décider seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société, ainsi que dans les limites de la Loi, des dispositions et préférences telles que détaillées dans les présents Statuts.

Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil de gérance ou le gérant unique si c'est le cas, et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas.

Lors d'un paiement en numéraire ou en nature aux Associés en application d'un dividende ou de toute autre distribution de bénéfices (y compris toute distribution de réserves libres), le montant de ce paiement doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, en payant aux détenteurs de Parts Préférentielles, pari passu entre eux et au prorata du nombre de Parts Préférentielles qu'ils détiennent, soixante-quinze pour cent (75%) du montant total des dividendes;

(ii) deuxièmement, en payant, pari passu entre eux, le solde restant éventuel de ce montant, aux détenteurs de Parts Ordinaires, au prorata du nombre de Parts Ordinaires qu'ils détiennent.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires dans les conditions et limites de la Loi, ainsi que des dispositions et préférences telles que décrites dans les présents Statuts.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être ou pas des Associés, qui seront nommés par décision de l'Assemblée Générale déterminant également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Lors de la clôture de la liquidation de la Société, les actifs de la Société seront répartis entre les Associés conformément aux modalités des Articles 8.3 et 19 des présents Statuts.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les parties comparantes déclarent que les parts ont été souscrites comme suit:

- L.S.A. S.C.A. SICAV – SIF: huit mille sept cent cinquante (8.750) Parts Sociales Ordinaires

- Cupressus S.à r.l.: trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales Privilégiées

TOTAL: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Ces parts sociales ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, Boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

2. Le nombre des gérants est fixé à trois.

3. L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alberto Morandini, administrateur de sociétés, né à Pétange le 9 février 1968, demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Alberto Pozzi, consultant, né à Sondrio (I) le 5 mai 1966, demeurant professionnellement à Via Nassa 3, CH-6900 Lugano.

- Monsieur Roberto Bossi, consultant, né à Varese (I) le 15 novembre 1967, demeurant professionnellement à Via Nassa 3, CH-6900 Lugano.

La Société sera engagée par la signature individuelle de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 février 2012. Relation: LAC/2012/8560. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012026874/356.

(120035289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Gresham Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029245/9.

(120037849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Biopharma Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 66.878.

L'an deux mille douze, le dix-sept février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l'"Assemblée") de la société «BIOPHARMA INVESTMENTS S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, constituée sous le nom de «MASTER HOLDING S.A.» suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 11 du 8 janvier 1999,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 66878.

L'Assemblée est ouverte à 15.10 heures sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondercange.

Le Bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision de mettre la Société «BIOPHARMA INVESTMENTS S.A.» en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

4.- Divers.

II. Que la présente Assemblée réunit la totalité du capital social ainsi qu'il résulte de la liste de présence en annexe paraphée «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société «BIOPHARMA INVESTMENTS S.A.» en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur dressera inventaire sur base des écritures de la société. Au regard des résultats constatés dans son inventaire, le liquidateur sera autorisé à procéder conformément aux déclarations des articles 441 du code de commerce.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur préparera un rapport au terme de sa mission à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant, par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, A. LAUER, R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. Relation: LAC/2012/8422. Reçu 12,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012027983/69.

(120036734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Grünergie S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.848.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012029246/10.

(120038057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

GW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 80.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 151.873.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029248/10.

(120038630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

BON AVENIR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 156.544.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BON AVENIR S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 06 mars 2012.

Pour: BON AVENIR S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012029608/19.

(120038246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Eurosol Distri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 118.460.

L'an deux mille douze, le vingt et un février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROSOL DISTRI S.A., ayant son siège social à L4031 Esch-sur-Alzette, 32, rue Zénon Bernard, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.460 (NIN 2006 2220 385),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1932 du 13 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1851 du 31 août 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3069 du 14 décembre 2011,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

et qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges GREDDT, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Luc VARANNE et de Madame Stefania CAMANO de leur poste d'administrateurs de la société avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

2.- Refonte complète des statuts afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique.

3.- Révocation de Monsieur Patrice VAUBRUN de son poste d'administrateur-délégué de la société avec décharge pour l'exécution de son mandat.

4.- Nomination de l'administrateur Monsieur Patrice VAUBRUN en tant qu'administrateur unique de la société.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jean-Luc VARANNE et de Madame Stefania CAMANO de leur poste d'administrateurs de la société et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts, afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique, et qui seront de la teneur suivante:

Dénomination - Sièges - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EUROSOL DISTRI S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de carrelage, de marbre et de tous articles de la branche.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (€ 31.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration – Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à Troisième feuillet l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,

- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Patrice VAUBRUN de son poste d'administrateur-délégué et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer l'administrateur Monsieur Patrice VAUBRUN, gérant de société, né à Rabat (Maroc), le 25 mai 1957, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, rue Zénon Bernard, en tant qu'administrateur unique de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2017,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. FUNCK, G. GREDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 février 2012. Relation: ECH/2012/293. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028055/193.

(120036716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

HC Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.462.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance en date du 6/03/2012

Résolution unique

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 15/02/2012.

Luxembourg, le 06/03/2012.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2012029257/15.

(120038000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

BUXDORF PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.752.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BUXDORF PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 06 mars 2012.

Pour: BUXDORF PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012029609/19.

(120038244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

SHIP Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.678.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Ship Luxco Holding & Cy S.C.A.”, a société en commandite par parts sociales, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.673,

here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 July 2011.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Ship Luxco 1 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.678, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 28 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 11 August 2010, n°1624, page 77912. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 1st December 2010, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of eight million six hundred and seventy-four thousand two hundred and eighty-nine British Pounds (GBP8,674,289.00) so as to raise it from its present amount of four hundred and eighty-five million four hundred and ninety-two thousand one hundred and ninety-two British Pounds (GBP 485,492,192.00) up to four hundred and ninety-four million one hundred and sixty-six thousand four hundred and eighty-one British Pounds (GBP 494,166,481.00) by the issue of eight million six hundred and seventy-four thousand two hundred and eighty-nine (8,674,289) new shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a par value of one British Pound (GBP 1.00), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by contributions in kind consisting in eight million six hundred and seventy-four thousand two hundred and eighty-nine (8,674,289) shares each having a par value of one British Pound (GBP 1.00), in Ship Luxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.706.

The total contribution amount of eight million six hundred and seventy-four thousand two hundred and eighty-nine British Pounds (GBP 8,674,289.00) will be entirely allocated to the Company’s share capital.

Subscription - Payment

- Two million six hundred and ninety thousand eight hundred and forty-four (2,690,844) New Shares are subscribed by Mr. Paul Townsend, Chief Operating Officer, born on 9 July 1963 in Lewisham, United Kingdom, residing at 7 Cedars Road, Beckenham, Kent, BR3 4JE, represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 27 July 2011, hereto annexed, and paid up by a contribution in kind consisting in the contribution of two million six hundred and ninety thousand eight hundred and forty-four (2,690,844) shares held by Mr. Paul Townsend in Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed, (the “Contributed Shares I”) for a total amount of two million six hundred and ninety thousand eight hundred and forty-four British Pounds (GBP 2,690,844.00) (the “Contribution I”).

The Contribution I of two million six hundred and ninety thousand eight hundred and forty-four British Pounds (GBP 2,690,844.00) is entirely allocated to the Company’s share capital.

- two million six hundred and ninety thousand eight hundred and forty-four (2,690,844) New Shares are subscribed by Mr. Phillip McGriskin, Chief Executive Officer, born on 20 January 1974 in Sydney, Australia, residing at 76, Bathurst Gardens, London, NW10 5HY, represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 27 July 2011, hereto annexed, and paid up by a contribution in kind consisting in the contribution of two million six hundred and ninety thousand eight hundred and forty-four (2,690,844) shares held by Mr. Phillip McGriskin in Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed, (the “Contributed Shares II”) for a total amount of two million six hundred and ninety thousand eight hundred and forty-four British Pounds (GBP 2,690,844.00) (the “Contribution II”).

The Contribution II of two million six hundred and ninety thousand eight hundred and forty-four British Pounds (GBP 2,690,844.00) is entirely allocated to the Company’s share capital

- nine hundred and fifty-two thousand nine hundred and two (952,902) New Shares are subscribed by Mr. Jonathan Fisher, Chief Technology Officer, born on 14 August 1972 in London, United Kingdom, residing Flat 211, King's Wharf, 301 Kingsland Road, London E8 4DS, United Kingdom, represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 27 July 2011, hereto annexed, and paid up by a contribution in kind consisting in the contribution of nine hundred and fifty-two thousand nine hundred and two (952,902) shares held by Mr. Jonathan Fisher, prenamed, in Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed, (the "Contributed Shares III") for a total amount of nine hundred and fifty-two thousand nine hundred and two British Pounds (GBP 952,902.00) (the "Contribution III").

The Contribution III of nine hundred and fifty-two thousand nine hundred and two British Pounds (GBP 952,902.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

- nine hundred and eighteen thousand two hundred and eightyfive (918,285) New Shares are subscribed by Ares Limited, a limited liability company, having its registered office at 39/41 Broad Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PU, registered with the Trade Register in St. Helier under number 107605, represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 27 July 2011, hereto annexed, and paid up by a contribution in kind consisting in nine hundred and eighteen thousand two hundred and eighty-five (918,285) shares held by Ares Limited, prenamed, in Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed, (the "Contributed Shares IV") for a total amount of nine hundred and eighteen thousand two hundred and eighty-five British Pounds (GBP 918,285.00) (the "Contribution IV").

The Contribution IV of nine hundred and eighteen thousand two hundred and eighty-five British Pounds (GBP 918,285.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

- three hundred and seventy-two thousand four hundred and eighty-two (372,482) New Shares are subscribed by Mr. John Huggins, Director of Business Operations, born on 1st January 1960 in London, United Kingdom, residing at 60 Weald Road, Brentwood, Essex, CM14 4TH, United Kingdom, United Kingdom, represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 27 July 2011, hereto annexed, and paid up by a contribution in kind consisting in three hundred and seventy-two thousand four hundred and eighty-two (372,482) shares held by Mr. John Huggins, prenamed, in Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed, (the "Contributed Shares V") for a total amount of three hundred and seventy-two thousand four hundred and eighty-two British Pounds (GBP 372,482.00) (the "Contribution V").

The Contribution V of three hundred and seventy-two thousand four hundred and eighty-two British Pounds (GBP 372,482.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

- three hundred and seventy-two thousand four hundred and eighty-two (372,482) New Shares are subscribed by Mr. Stephen Kavanagh, Head of Development & Systems Architect, born on 16 February 1969 in London, United Kingdom, residing at 60 Weald Road, Putney, London SW15 5EL, United Kingdom, represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 27 July 2011, hereto annexed, and paid up by a contribution in kind consisting in three hundred and seventy-two thousand four hundred and eighty-two (372,482) shares held by Mr. John Huggins, prenamed, in Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed, (the "Contributed Shares VI") for a total amount of three hundred and seventy-two thousand four hundred and eighty-two British Pounds (GBP 372,482.00) (the "Contribution VI").

The Contribution VI of three hundred and seventy-two thousand four hundred and eighty-two British Pounds (GBP 372,482.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

- two hundred and thirty-two thousand nine hundred and sixtytwo (232,962) New Shares are subscribed by Mr. Mark O'Brien, Chief Financial Officer, born on 19 April 1971 in Wolverhampton, United Kingdom, residing at 83 Melrose Avenue, London, NW2 4LR, United Kingdom, represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 27 July 2011, hereto annexed, and paid up by a contribution in kind consisting in two hundred and thirty-two thousand nine hundred and sixty-two (232,962) shares held by Mr. Mark O'Brien, prenamed, in Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed, (the "Contributed Shares VII") for a total amount of two hundred and thirty-two thousand nine hundred and sixty-two British Pounds (GBP 232,962.00) (the "Contribution VII").

The Contribution VII of two hundred and thirty-two thousand nine hundred and sixty-two British Pounds (GBP 232,962.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

- two hundred and five thousand one hundred and thirty-one (205,131) New Shares are subscribed by Mr. Mark Fleming, Vice President Sales, born on 1 August 1974 in Watseka, Illinois, United States of America, residing at Wouwermanstraat 1-Boven 1071 LT Amsterdam, The Netherlands, represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 27 July 2011, hereto annexed, and paid up by a contribution in kind consisting in two hundred and five thousand one hundred and thirty-one (205,131) shares held by Mr. Mark Fleming, prenamed, in Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed, (the "Contributed Shares VIII") for a total amount of two hundred and five thousand one hundred and thirty-one British Pounds (GBP 205,131.00) (the "Contribution VIII").

The Contribution VIII of two hundred and five thousand one hundred and thirty-one British Pounds (GBP 205,131.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

- thirty-nine thousand one hundred and thirty (39,130) New Shares are subscribed by Mr. Patrick Jonsonn, Chief Executive Officer of Envoy Services Sweden AB, born on 8 July 1967 in Harlanda, Sweden, residing at 670608-5070, Oja Midgard, 360 32 Gemla, Sweden, represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 27 July 2011, hereto annexed, and paid up by a contribution in kind consisting in thirty-nine thousand one hundred and thirty (39,130) shares held by Mr. Patrick Jonsonn, prenamed, in Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed, (the "Contributed

Shares IX”) for a total amount of two hundred and five thousand one hundred and thirty-one British Pounds (GBP 39,130.00) (the “Contribution IX”).

The Contribution IX of thirty-nine thousand one hundred and thirty British Pounds (GBP 39,130.00) is entirely allocated to the Company’s share capital.

- forty-eight thousand five hundred and thirty-four (48,534) New Shares are subscribed by Mr. Stefan Burkwood, Banking Director, born on 4 May 1972 in London, United Kingdom, residing at 75 Larksway, Bishops Stortford, Hertfordshire, CM23 4DG, United Kingdom, represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 27 July 2011, hereto annexed, and paid up by a contribution in kind consisting in forty-eight thousand five hundred and thirty-four (48,534) shares held by Mr. Stefan Burkwood, prenamed, in Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed, (the “Contributed Shares X”) for a total amount of forty-eight thousand five hundred and thirty-four British Pounds (GBP 48,534.00) (the “Contribution X”).

The Contribution X of forty-eight thousand five hundred and thirtyfour British Pounds (GBP 48,534.00) is entirely allocated to the Company’s share capital.

- forty-three thousand six hundred and eighty-one (43,681) New Shares by Mr. Edward Heard, Head of Project Management, born on 30 July 1969 in London, United Kingdom, residing at 3 Brook Meadows, Tiptree, Essex, C05 0QF, represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 27 July 2011, hereto annexed, and paid up by a contribution in kind consisting in forty-three thousand six hundred and eighty-one (43,681) shares held by Mr. Edward Heard, prenamed, in Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed, (the “Contributed Shares XI”) for a total amount of forty-three thousand six hundred and eighty-one British Pounds (GBP 43,681.00) (the “Contribution XI”).

The Contribution XI of forty-three thousand six hundred and eightyone British Pounds (GBP 43,681.00) is entirely allocated to the Company’s share capital.

- twenty-four thousand five hundred and five (24,505) New Shares are subscribed by Mrs. Louise Morrison, Assistant Director of Business Operations, born on 30 October 1969 in London, United Kingdom, residing at 67, Dairsie Road, Eltham, London, SE9 1 XN, United Kingdom, represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 27 July 2011, hereto annexed, and paid up by a contribution in kind consisting in twenty-four thousand five hundred and five (24,505) shares held by Mrs. Louise Morrison, prenamed, in Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed, (the “Contributed Shares XII”) for a total amount of twenty-four thousand five hundred and five British Pounds (GBP 24,505.00) (the “Contribution XII”).

The Contribution XII of twenty-four thousand five hundred and five British Pounds (GBP 24,505.00) is entirely allocated to the Company’s share capital.

- twenty-one thousand eight hundred and forty (21,840) New Shares are subscribed by Mr. Gareth Lewis, Director of Risks and Compliance, born on 29 July 1955 in Bristol, United Kingdom, residing at 13, Gun Tower Mews, Rochester, Kent. ME1 3GU, United Kingdom, represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 27 July 2011, hereto annexed, and paid up by a contribution in kind consisting in twenty-one thousand eight hundred and forty (21,840) shares held by Mr. Gareth Lewis, prenamed, in Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed, (the “Contributed Shares XIII”) for a total amount of twenty-one thousand eight hundred and forty British Pounds (GBP 21,840.00) (the “Contribution XIII”).

The Contribution XIII of twenty-one thousand eight hundred and forty British Pounds (GBP 21,840.00) is entirely allocated to the Company’s share capital.

- sixty thousand six hundred and sixty-seven (60,667) New Shares are subscribed by Mr. Ewan McGriskin, Business Development Executive, born on 27 September 1978 in Sydney, Australia, residing at Ground Floor, 40 Hammersmith Grove, London W6 7HA, United Kingdom, represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy given on 27 July 2011, hereto annexed, and paid up by a contribution in kind consisting in shares held by Mr. Ewan McGriskin, prenamed, in Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed, (the “Contributed Shares XIV”) (the “Contribution XIV”) for a total amount of sixty thousand six hundred and sixty-seven British Pounds (GBP 60,667.00).

The Contribution XIV of sixty thousand six hundred and sixty-seven British Pounds (GBP 60,667.00) is entirely allocated to the Company’s share capital.

The above contributions in kind have been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contributions in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to Contribution I, the Contribution II, the Contribution III, the Contribution VI, the Contribution V, the Contribution VI, the Contribution VII, the Contribution VIII, the Contribution IX, the Contribution X, the Contribution XI, the Contribution XII, the Contribution XIII, the Contribution XIV.

Evidence of the transfers of the Contributed Shares I, the Contributed Shares II, the Contributed Shares III, the Contributed Shares VI, the Contributed Shares V, the Contributed Shares VI, the Contributed Shares VII, the Contributed Shares VIII, the Contributed Shares IX, the Contributed Shares X, the Contributed Shares XI, the Contributed Shares XII, the Contributed Shares XIII, the Contributed Shares XIV has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement. Said valuation report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The sole shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which is read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at four hundred and ninety-four million one hundred and sixty-six thousand four hundred and eighty-one British Pounds (GBP 494,166,481.00) represented by four hundred and ninety-four million one hundred and sixty-six thousand four hundred and eighty-one (494,166,481) shares of one British Pound (GBP 1.00) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" is construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Ship Luxco Holding & Cy S.C.A.», une société en commandite par parts sociales constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.673,

ici représentée par Madame Christèle ALEXANDRE, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 juillet 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Ship Luxco 1 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.678, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 11 août 2010, n°1624, page 77912. Les statuts de la société ont été modifiés suivant un acte du notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de huit millions six cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 8.674.289,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt douze Livres Sterling (GBP 485.492.192,00) à quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-une Livres Sterling (GBP 494.166.481,00) par l'émission de huit millions six cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-neuf (8.674.289) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par des apports en nature consistant en huit millions six cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-neuf (8.674.289) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-), dans Ship Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.706.

Le montant total des apports s'élevant à huit millions six cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 8.674.289,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

Souscription

- Deux millions six cent quatre-vingt dix mille huit cent quarante-quatre (2.690.844) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Monsieur Paul Townsend, Chief Operating Officer, né le 9 juillet 1963 à Lewisham, Royaume-Uni, demeu-

rant au 7 Cedars Road, Beckenham, Kent, BR3 4JE, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 juillet 2011, ci-annexée, payées par un apport en nature consistant en l'apport de deux millions six cent quatre-vingt dix mille huit cent quarante-quatre (2.690.844) parts sociales détenues par Monsieur Paul Townsend, précité, dans Ship Luxco 2 S.à r.l., précitée (les «Parts Sociales Apportées I»), pour un montant de deux millions six cent quatre-vingt dix mille huit cent quarante-quatre Livres Sterling (GBP 2.690.844,00) (l'«Apport I»).

L'Apport I s'élevant à deux millions six cent quatre-vingt dix mille huit cent quarante-quatre Livres Sterling (GBP 2.690.844,00) est entièrement affecté au capital social de la Société.

- deux millions six cent quatre-vingt dix mille huit cent quarante-quatre (2.690.844) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Monsieur Phillip McGriskin, Chief Executive Officer, né le 20 janvier 1974 à Sydney, Australie, demeurant au 76, Bathurst Gardens, Londres, NW10 5HY, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 juillet 2011, ci-annexée, payées par un apport en nature consistant en l'apport de deux millions six cent quatre-vingt dix mille huit cent quarante-quatre (2.690.844) parts sociales détenues par Monsieur Phillip McGriskin, précité, dans Ship Luxco 2 S.à r.l., précitée, (les «Parts Sociales Apportées II») pour un montant de deux millions six cent quatre-vingt-dix mille huit cent quarante-quatre Livres Sterling (GBP 2.690.844,00) (l'«Apport II»).

L'Apport II s'élevant à deux millions six cent quatre-vingt dix mille huit cent quarante-quatre Livres Sterling (GBP 2.690.844,00) est entièrement affecté au capital social de la Société.

- cent cinquante-deux mille neuf cent deux (952.902) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Monsieur Jonathan Fisher, Chief Technology Officer, né le 14 août 1972 à Londres, Royaume-Uni, demeurant Flat 211, King's Wharf, 301 Kingsland Road, Londres E8 4DS, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 juillet 2011, ci-annexée, payées par un apport en nature consistant en l'apport de neuf cent cinquante-deux mille neuf cent deux (952.902) parts sociales détenues par Monsieur Jonathan Fisher, précité, dans Ship Luxco 2 S.à r.l., précitée, (les «Parts Sociales Apportées III») pour un montant de neuf cent cinquante-deux mille neuf cent deux Livres Sterling (GBP 952.902,00) (l'«Apport III»).

L'Apport III s'élevant à neuf cent cinquante-deux mille neuf cent deux Livres Sterling (GBP 952.902,00) est entièrement affecté au capital social de la Société.

- neuf cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq (918.285) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Ares Limited, une limited liability company, ayant son siège social au 39/41 Broad Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PU, enregistrée au Registre de Commerce de St. Helier sous le numéro 107605, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 juillet 2011, ci-annexée, payées par un apport en nature consistant en l'apport de neuf cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq (918.285) parts sociales détenues par Ares Limited, précité, dans Ship Luxco 2 S.à r.l., précitée, (les «Parts Sociales Apportées IV») pour un montant de neuf cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling (GBP 918.285,00) (l'«Apport IV»).

L'Apport IV s'élevant à neuf cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling (GBP 918.285,00) est entièrement affecté au capital social de la Société.

- trois cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-deux (372.482) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Monsieur John Huggins, Director of Business Operations, né le 1er janvier 1960 à Londres, Royaume Uni, demeurant au 26 Elmshaw Road, Putney, Londres SW15 5EL, Royaume Uni, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 juillet 2011, ci-annexée, payées par un apport en nature consistant en l'apport de trois cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-deux (372.482) parts sociales détenues par Monsieur John Huggins, précité, dans Ship Luxco 2 S.à r.l., précitée, (les «Parts Sociales Apportées V») pour un montant de trois cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 372.482,00) (l'«Apport V»).

L'Apport V s'élevant à trois cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 372.482,00) est entièrement affecté au capital social de la Société.

- trois cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-deux (372.482) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Monsieur Stephen Kavanagh, Head of Development & Systems Architect, né le 16 février 1969 à Londres, Royaume Uni, demeurant au 60 Weald Road, Brentwood, Essex, CM14 4TH, Royaume Uni, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 juillet 2011, ci-annexée, payées par un apport en nature consistant en l'apport de trois cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-deux (372.482) parts sociales détenues par Monsieur Stephen Kavanagh, précité, dans Ship Luxco 2 S.à r.l., précitée, (les «Parts Sociales Apportées VI») pour un montant de trois cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 372.482,00) (l'«Apport VI»).

L'Apport VI s'élevant à trois cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 372.482,00) sera entièrement affecté au capital social de la Société.

- deux cent trente-deux mille neuf cent soixante-deux (232.962) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Monsieur Mark O'Brien, Chief Financial Officer, né le 19 avril 1971 à Wolverhampton, Royaume Uni, demeurant au 83 Melrose Avenue, Londres, NW2 4LR, Royaume Uni, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 juillet 2011, ci-annexée, payées par un apport en nature consistant en l'apport

de deux cent trente-deux mille neuf cent soixante-deux (232.962) parts sociales détenues par Monsieur Mark O'Brien, précité, dans Ship Luxco 2 S.à r.l., précitée, (les «Parts Sociales Apportées VII») pour un montant de deux cent trente-deux mille neuf cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 232.962,00) (l'«Apport VII»).

L'Apport VII s'élevant à deux cent trente-deux mille neuf cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 232.962,00) sera entièrement affecté au capital social de la Société.

- deux cent cinq mille cent trente et une (205.131) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Monsieur Mark Fleming, Vice President Sales, né le 1^{er} août 1974 à Watseka, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au Wouwermanstraat 1-Boven 1071 LT Amsterdam, Pays-Bas, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 juillet 2011, ci-annexée, payées par un apport en nature consistant en l'apport de deux cent trente-deux mille neuf cent soixante-deux (232.962) parts sociales détenues par Monsieur Mark Fleming, précité, dans Ship Luxco 2 S.à r.l., précitée, (les «Parts Sociales Apportées VIII») pour un montant de deux cent cinq mille cent trente et un Livres Sterling (GBP 205.131,00) (l'«Apport VIII»).

L'Apport VIII s'élevant à deux cent cinq mille cent trente et un Livres Sterling (GBP 205.131,00) sera entièrement affecté au capital social de la Société.

- trente-neuf mille cent trente (39.130) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Monsieur Patrick Jonsson, Chief Executive Officer of Envoy Services Sweden AB, né le 8 juillet 1967 à Harlanda, Suède, demeurant au 670608-5070, Oja Midgard, 360 32 Gemla, Suède, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 juillet 2011, ci-annexée, payées par un apport en nature consistant en l'apport de trente-neuf mille cent trente (39.130) parts sociales détenues par Monsieur Patrick Jonsson, précité, dans Ship Luxco 2 S.à r.l., précitée, (les «Parts Sociales Apportées IX») pour un montant de trente-neuf mille cent trente Livres Sterling (GBP 39.130,00) (l'«Apport IX»).

L'Apport IX s'élevant à trente-neuf mille cent trente Livres Sterling (GBP 39.130,00) sera entièrement affecté au capital social de la Société.

- quarante-huit mille cinq cent trente-quatre (48.534) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Monsieur Stefan Burkwood, Banking Director, né le 4 mai 1972 à Londres, Royaume-Uni, résidant 75 Larksway, Bishops Stortford, Hertfordshire, CM23 4DG, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 juillet 2011, ci-annexée, payées par un apport en nature consistant en l'apport de quarante-huit mille cinq cent trente-quatre (48.534) parts sociales détenues par Monsieur Stefan Burkwood, précité, dans Ship Luxco 2 S.à r.l., précitée, (les «Parts Sociales Apportées X») pour un montant de quarante-huit mille cinq cent trente-quatre Livres Sterling (GBP 48.534,00) (l'«Apport X»).

L'Apport X s'élevant à quarante-huit mille cinq cent trente-quatre Livres Sterling (GBP 48.534,00) sera entièrement affecté au capital social de la Société.

- quarante-trois mille six cent quatre-vingt-une (43.681) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Monsieur Edward Heard, Head of Project Management, né le 30 juillet 1969 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 3 Brook Meadows, Tiptree, Essex, C05 0QF, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 juillet 2011, ci-annexée, payées par un apport en nature consistant en l'apport de quarante-trois mille six cent quatre-vingt-une (43.681) parts sociales détenues par Monsieur Edward Heard, précité, dans Ship Luxco 2 S.à r.l., précitée, (les «Parts Sociales Apportées XI») pour un montant de quarante-trois mille six cent quatre-vingt-une Livres Sterling (GBP 43.681,00) (l'«Apport XI»).

L'Apport XI s'élevant à quarante-trois mille six cent quatre-vingt-une Livres Sterling (GBP 43.681,00) sera entièrement affecté au capital social de la Société.

- vingt-quatre mille cinq cent cinq (24.505) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Madame Louise Morrison, Assistant Director of Business Operations, né le 30 octobre 1969 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 67, Dairsie Road, Eltham, Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Christèle ALEXANDRE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 juillet 2011, ci-annexée, payées par un apport en nature consistant en l'apport de vingt-quatre mille cinq cent cinq (24.505) parts sociales détenues par Madame Louise Morrison, précitée, dans Ship Luxco 2 S.à r.l., précitée (les «Parts Sociales Apportées XII») pour un montant de vingt-quatre mille cinq cent cinq Livres Sterling (GBP 24.505,00) (l'«Apport XII»).

L'Apport XII s'élevant à vingt-quatre mille cinq cent cinq Livres Sterling (GBP 24.505,00) sera entièrement affecté au capital social de la Société.

- vingt-et-un mille huit cent quarante (21.840) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Monsieur Gareth Lewis, Director of Risks and Compliance, né le 29 juillet 1955 à Bristol, Royaume-Uni, résidant au 13, Gun Tower Mews, Rochester, Kent, ME1 3GU Royaume-Uni, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 juillet 2011, ci-annexée, déclare souscrire vingt-et-un mille huit cent quarante (21.840) Nouvelles Parts sociales payées par un apport en nature consistant en l'apport de vingt-et-un mille huit cent quarante (21.840) parts sociales détenues par Monsieur Gareth Lewis, précité, (les «Parts Sociales Apportées XIII») dans Ship Luxco 2 S.à r.l., précitée, pour un montant de vingt-et-un mille huit cent quarante Livres Sterling (GBP 21.840,00) (l'«Apport XIII»).

L'Apport XIII s'élevant à vingt-et-un mille huit cent quarante Livres Sterling (GBP 21.840,00) sera entièrement affecté au capital social de la Société.

- soixante mille six cent soixante-sept (60.667) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Monsieur Ewan McGriskin, Director of Risks and Compliance, né le 27 septembre 1978 à Sydney, Australie, résidant à Ground Floor, 40 Hammersmith Grove, Londres, W6 7HA Royaume-Uni, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 juillet 2011, ci-annexée, payées par un apport en nature consistant en l'apport de soixante-mille six cent soixante-sept (60.667) parts sociales détenues par Monsieur Ewan McGriskin, précité, dans Ship Luxco 2 S.à r.l., précitée (les «Parts Sociales Apportées XIV») pour un montant de soixante-mille six cent soixante-sept Livres Sterling (GBP 60.667,00) (l'«Apport XIV»).

L'Apport XIV s'élevant à soixante-mille six cent soixante-sept Livres Sterling (GBP 60.667,00) sera entièrement affecté au capital social de la Société.

Les apports en nature ci-dessus ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale des apports en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie des Parts Sociales Apportées I, Parts Sociales Apportées II, Parts Sociales Apportées III, Parts Sociales Apportées IV, Parts Sociales Apportées V, Parts Sociales Apportées VI, Parts Sociales Apportées VII, Parts Sociales Apportées VIII, Parts Sociales Apportées IX, Parts Sociales Apportées X, Parts Sociales Apportées XI, Parts Sociales Apportées XII, Parts Sociales Apportées XIII et Parts Sociales Apportées XIV.

Une copie du contrat d'apport mettant en évidence le transfert des Parts Sociales Apportées I, Parts Sociales Apportées II, Parts Sociales Apportées III, Parts Sociales Apportées IV, Parts Sociales Apportées V, Parts Sociales Apportées VI, Parts Sociales Apportées VII, Parts Sociales Apportées VIII, Parts Sociales Apportées IX, Parts Sociales Apportées X, Parts Sociales Apportées XI, Parts Sociales Apportées XII, Parts Sociales Apportées XIII et Parts Sociales Apportées XIV a été remise au notaire instrumentant. Le rapport d'évaluation et le contrat d'apport, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-une Livres Sterling (GBP 494.156.481,00), représenté par quatre cent quatre-vingt-quatorze millions cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-une (494.156.481) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 août 2011. Relation: EAC/2011/10517. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012027194/394.

(120035330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Immeubles Place d'Armes S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 52.403.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société IMMEUBLES PLACE D'ARMES S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 juin 2011.

Résolution:

L'assemblée accepte la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, en l'occurrence la société CUBE CONCEPT SA (B 154 561), avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman, en remplacement de la société Fiscalité Immobilière SA, avec siège social à 28, Am Bounert L - 6975 Rameldange.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Gilles Apel.

Référence de publication: 2012029286/17.

(120037919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

HC Investissements (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.443.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance en date du 06/03/2012

Résolution unique

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 15/02/2012.

Luxembourg, le 06/03/2012.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2012029258/15.

(120037997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

HC Investissements IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.636.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance en date du 06/03/2012

Résolution unique

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 15/02/ 2012.

Luxembourg, le 06/03/2012.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2012029259/15.

(120037993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Fidexco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 150.524.

—
Extrait de cession de parts sociales du 13 janvier 2012

En vertu de contrats de cession datés du 13 janvier 2012:

- La société TOBIAS S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 77866, avec siège social 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg, a cédé 2 parts sociales qu'elle détient dans la société à M. Laurent WEBER, né le 14 août 1963 à Dudelange, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette;

- La société SILVER ROCKET S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 162883, avec siège sociale 24, rue Astrid à L-1143 Luxembourg, a cédé 3 parts sociales qu'elle détient dans la société à M. Laurent WEBER, né le 14 août 1963 à Dudelange, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

La nouvelle répartition des 100 parts sociales est la suivante:

TOBIAS S.A., propriétaire de 18 parts sociales

SILVER ROCKET S.A., propriétaire de 27 parts sociales

JNL PARTICIPATIONS S.A., propriétaire de 50 parts sociales

M. Laurent WEBER, propriétaire de 5 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012029856/24.

(120039111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Foyer «Am Duerf fir Jonk an Âl» de la Commune de Mondcange, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3920 Mondcange, 16, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg F 2.087.

—
DISSOLUTION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 5 mars 2012 à 19 .00 heures.

L'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

Valide le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif, décidé à l'unanimité par l'assemblée générale tenue en date du 26 avril 2010, de l'Association Foyer am Duerf fir Jonk an Âl de la Commune de Mondcange, transféré définitivement sur base de la situation comptable arrêtée au 30.06.2011 à l'Association sans but lucratif GIM, Gestionnaire d'infrastructures, de services sociaux et d'intergénération de la commune de Mondcange, Siège social à L-3919 Mondcange, rue Arthur Thinnes. R.C.S. Luxembourg F 8.567

Prononce la dissolution de l'Association sans but lucratif Foyer am Duerf fir Jonk an Âl de la commune de Mondcange suite à la clôture de la liquidation en date du 30 juin 2011.

Fait à Mondcange, le 05 mars 2012.

Christian Toussing / Fonck Flick Annette

Président / Trésorière

Référence de publication: 2012029621/20.

(120038616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Hermann & Valentiny & Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 19, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 58.059.

—
Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 27 juin 2011

L'assemblée prend acte de la démission de:

- Monsieur Hermann Hubert en tant que gérant de la société.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012029265/11.

(120038347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Hocan (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 139.606.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012029267/11.

(120037987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Holt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.888.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029268/9.

(120037893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

iSelectis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.298.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale Ordinaire tenue à Luxembourg Le mardi 21 juin 2011 à 20 heures

(...)

6. Le mandat des Administrateurs prenant fin lors de l'Assemblée 2011. L'Assemblée nomme à l'unanimité un nouveau Conseil d'Administration. Il se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Danny GEENENS, administrateur, né à Temse (Belgique) le 21 octobre 1958, demeurant au 62, Benedenstraat, B-2880 Bornem;

- Monsieur Josephus De WIT, administrateur, né à Merksem (Belgique) le 2 juin 1957, demeurant au 117/3, B-2170 Anvers;

- Monsieur Dirk DEROOST, administrateur, né à Wilrijk (Belgique) le 18 août 1960, demeurant au 2, Goedehoopstraat, B-2000 Anvers.

Le mandat des Administrateurs se terminera lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

(...)

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Josephus De Wit

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012030141/23.

(120039222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Omnitex International S.C.S., Société en Commandite simple.

R.C.S. Luxembourg B 164.729.

La soussignée la société, Company And Accounting Services S.A., agent domiciliataire, dénonce, à compter du 29/02/2012, le siège social de la société OMNITEX INTERNATIONAL S.C.S, domiciliée au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le contrat de domiciliation prend fin à compter du 29/02/2012.

Luxembourg, le 29/02/2012.

Pour le compte

Company and Accounting Services S.A.

Karl Horburgh

Référence de publication: 2012029414/14.

(120037910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Meame, Société Anonyme.

Siège social: L-7471 Saeul, 10B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.826.

L'an deux mille douze, le quatorze février.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MEAME», ayant son siège social à L-8824, Perlé, 12, rue du Faubourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 85.826, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 747 du 16 mai 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 4 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2854 du 27 novembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bechara Antoine YARED, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Saeul.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-8824, Perlé, 12, rue du Faubourg à L-7471 Saeul, 10b, route d'Arlon.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer le point figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8824, Perlé, 12, rue du Faubourg à L-7471 Saeul, 10b, route d'Arlon.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Saeul».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, demeures et qualités, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, B. A. YARED, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 15 février 2012. Relation: MER/2012/340. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028203/53.

(120036696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

II Cherubino Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 85.212.

—
EXTRAIT

L'adresse du gérant Monsieur Antonio PICA est désormais la suivante:

12, route d'Arlon

L-8210 Mamer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029285/15.

(120038052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Immeubles Place d'Armes S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 52.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2012029287/11.

(120038725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Immobilière Saphir Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 115.056.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029289/10.

(120038006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 135.255.

Extrait des décisions de l'Associé Unique de la Société prises par écrit le 6 mars 2012

L'Associé Unique de la Société décide conformément aux statuts de la Société:

De prendre acte de la démission de Monsieur David Williams en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 6 mars 2012;

De nommer Andrew Rich, né le 16 mars 1978 à Braintree au Royaume-Uni, domicilié professionnellement au 201 Bishopsgate EC2M3AE Londres, Royaume-Uni, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029416/13.

(120038400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Trans Russian-Mongolian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 160.513.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of February;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Firebird New Mongolia Fund, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered as an exempted limited partnership with the Register of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number OG-47243, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by M^e Ole MARQUARDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 13 February 2012;

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Trans Russian-Mongolian Holdings S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 160513, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1497, on 7 July 2011.

- The Company's capital is currently set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) to twenty eight thousand US dollars (USD 28,000.-) by the creation and the issue of one hundred (100) new shares;

2. Subscription and payment in cash of all the one hundred (100) newly issued shares by Firebird New Mongolia Fund, L.P.;

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company;

4. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand US dollars (USD 10,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) represented by one hundred eighty (180) shares with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, to twenty eight thousand US dollars (USD 28,000.-) and to issue in this respect one hundred (100) new shares (the "New Shares") with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

Second resolution

The one hundred (100) newly issued shares (the "New Shares") are entirely subscribed by Firebird New Mongolia Fund, L.P., prenamed, by a contribution in cash.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of ten thousand US dollars (USD 10,000.-) by the payment in cash of ten thousand US dollars (USD 10,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of ten thousand US dollars (USD 10,000.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. Paragraph 1. "The Company's capital is set at twenty eight thousand US dollars (USD 28,000.-) represented by two hundred eighty (280) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quinzième jour de février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Firebird New Mongolia Fund, L.P., une limited partnership, régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro OG-47243, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, ici représentée par Maître Ole MARQUARDT, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 février 2012;

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Trans Russian-Mongolian Holdings S.à r.l." (la "Société"), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160513, avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 20 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1497 du 7 juillet 2011.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) à vingt-huit mille dollars US (USD 28.000,-), par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales;

2. Souscription et le paiement en numéraire de cent (100) parts sociales nouvellement émises par Firebird New Mongolia Fund, L.P.;

3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société;

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars US (USD 10.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, à un montant de vingt-huit mille dollars US (USD 28.000,-), et d'émettre à cet égard cent (100) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts») d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune.

Deuxième résolution

Les cent (100) parts sociales nouvellement émises (les «Nouvelles Parts») sont entièrement souscrites par Firebird New Mongolia Fund, L.P., précitée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de dix mille dollars US (USD 10.000,-) par le paiement en numéraire de dix mille dollars US (USD 10.000,-).

Preuve de paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant constate formellement la mise à disposition du montant total de dix mille dollars US (USD 10.000,-).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Alinéa 1. «Le capital social est fixé à vingt-huit mille dollars US (USD 28.000,-), représenté par deux cent quatre-vingts (280) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. MARQUARDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. LAC/2012/8446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028317/129.

(120036879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Immofound S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012029290/12.

(120038448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Immowald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 12, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 88.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029291/9.

(120038081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Imtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029293/9.

(120038733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Vigil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8551 Noerdange, 12, Batzent.

R.C.S. Luxembourg B 162.721.

Il résulte d'une décision de la Société en date du 10 février 2012:

- D'accepter la démission de Monsieur Paul ARBAB en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2012, et de transférer ses pouvoirs de signature unique à Madame Marie-Anne RINGS qui devient alors gérant de la société unique.

- D'accepter la cession de 1250 parts sociales de la Société détenue par moitié par Madame Marie-Anne RINGS et par Monsieur Patrick SAAR à Monsieur Frank JUNGE, en tant que nouvel associé, né le 2 août 1973 à Forbach, France, résidant au 26, rue de Pont-à-Mousson, F-57000 Metz, France.

Par conséquent les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Madame Marie-Anne RINGS détient 4125 parts sociales;

Monsieur Patrick SAAR détient 4125 parts sociales;

Monsieur Paul ARBAB détient 3000 parts sociales; et

Monsieur Frank JUNGE détient 1250 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2012.

Référence de publication: 2012030101/20.

(120038823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.
